

**Communiqué final du Synode des Évêques maronites
Bkerké, Samedi, 13 juin 2026**

Introduction

1 - Le Synode des Évêques de l'Église maronite s'est réuni dans sa session ordinaire du 3 au 13 juin 2026 au siège patriarcal de Bkerké suite à une convocation de Sa Béatissime Éminentissime Cardinal Béchara Boutros Raï, patriarche d'Antioche et de tout l'Orient, et en présence de Leurs Excellences les évêques venus des diocèses du Liban, du territoire patriarcal et des pays de l'Extension (de la Diaspora), portant dans leurs cœurs les soucis, les peines, les détresses, les espoirs et les aspirations de leurs fils, alors que leur Église au Liban et dans la région souffre des conséquences de la guerre destructrice et de l'hémorragie permanente de l'émigration.

Ils ont pris part, dans un premier temps, du 3 au 6 juin 2026, à la recollection prêchée par le Père Michel Khoury, moine antonin et assistant général de son ordre, sous le thème : « La vocation de l'évêque : un parcours de croissance continue avec le Christ ». Il développera ce parcours en parlant de l'évêque qui se renouvelle, par la grâce de l'Esprit-Saint, dans une formation permanente tout en restant disciple du Christ.

Et dans un second temps, du 8 au 13 juin, ils ont entamé leurs travaux synodaux. C'est Sa Béatissime le Patriarche Raï qui a ouvert l'assemblée en rendant grâce à Dieu pour la présence de l'Église maronite dans le monde témoignant le Christ ressuscité puis présentant les questions à l'ordre du jour du saint synode.

Les Pères ont prié et écouté ensemble la voix de Dieu et ce qu'inspire l'Esprit-Saint à leur Église. Ils ont remercié Dieu pour la nouvelle grâce de sainteté par l'annonce de la béatification du patriarche Elias Hoyek dont la messe de béatification aura lieu au siège patriarcal à Dimane le 25 juillet 2026, et dont la fête annuelle sera célébrée le 5 juin, date de son ordination presbytérale.

Et, sous l'inspiration de l'Esprit-Saint, ils ont abordé des questions ecclésiales, pastorales, sociales et nationales discutant dans un esprit fraternel et une communion collégiale par l'écoute, le dialogue et le discernement, et puis ils ont pris les mesures convenables.

A l'issue du synode, ils ont publié le communiqué suivant :

I- Les questions d'ordre ecclésial

A – la synodalité dans l'Église maronite

2 – Les Pères ont considéré que leur Église maronite, au milieu des transformations du monde et de ses défis, est appelée, aujourd'hui plus que jamais, à cheminer, par l'inspiration de l'Esprit-Saint, dans un esprit de charité, d'humilité et de courage évangélique pour rester un signe d'espérance et un témoignage vivant de la présence du Christ dans le monde.

C'est pourquoi, ils ont décidé de discuter des questions à l'ordre du jour dans un style synodal, comme c'est le cas au sein de l'Église catholique universelle, de sorte que l'Esprit-Saint conduise leur pensée, à travers la méthode de la Conversation par l'Esprit et dans les discussions des assemblées générales. Le Seigneur leur procure alors la grâce de l'écoute profonde, de la liberté du cœur et de la sagesse du

discernement et de la confiance réciproque, afin que leur ministère se renouvelle au service de leur peuple à l'image du Christ, Bon Pasteur.

3 – Les Pères ont écouté, les premiers jours, six interventions qui ont présenté la problématique de « la collégialité épiscopale et la synodalité – Situation actuelle et perspectives d'avenir ». La première intervention a présenté les défis de la pratique actuelle de la collégialité dans l'Église maronite. La deuxième a traité du lien entre collégialité épiscopale et synodalité, en relation réciproque, et de la pratique de la collégialité épiscopale dans l'Église maronite, qui a un double caractère de par l'expérience maronite dans ses fondements antiochiens, d'un côté, et de sa relation ecclésiale avec le Siège apostolique romain, de l'autre.

La troisième intervention a présenté l'expérience vécue par certains évêques maronites qui ont participé à la 16^{ème} assemblée ordinaire du Synode des Évêques tenue à Rome (2023-2024) et les fruits riches qu'ils ont recueillis et transmis à leur Église. La quatrième a traité des défis de la synodalité qui consistent à passer de la synodalité institutionnelle à la synodalité comme esprit, style de vie et discernement ecclésial. La cinquième a évoqué le rôle des laïcs qui sont des membres à part entière du Corps du Christ et sont par conséquent coresponsables dans la mission de l'Église et de son témoignage. La sixième a retracé les aspirations d'une « Église prophétique dans le monde et pour le monde » qui considère que le monde, dans ses aspects positifs et négatifs, est l'espace humain dans lequel le Christ a fait sa demeure : « Il s'est fait chair et a habité parmi nous » ; et il incombe à l'Église d'éviter de fusionner dans le monde ou de s'en séparer de peur de tomber dans ses voies détournées.

4 – Les Pères ont remarqué dans le travail des petits groupes et à travers la méthode de la conversation dans l'Esprit, que le style synodal a apporté une note positive dans leurs relations mutuelles, dans l'écoute réciproque, dans la franchise et la confiance. Ils ont remercié Dieu pour le fait qu'ils constituent, avec tous les baptisés qui forment le peuple de Dieu, un seul corps, dont le Christ est la tête, et dans lequel l'Esprit-Saint dispense les charismes à tous, selon la capacité de chacun, et les appelle à servir dans le charisme qui leur est propre en harmonie et en communion avec les autres membres.

C'est pourquoi ils ont convenu d'adopter le style synodal et de le généraliser dans leurs diocèses, leurs instances ecclésiales et les mouvements d'Église.

B- Les communautés ecclésiales nouvelles dans l'Église maronite

5 - Les Pères ont écouté un résumé du rapport détaillé présenté en juin 2022 par la commission épiscopale chargée d'étudier la situation des communautés nouvelles au sein de l'Église maronite.

Les Pères ont discuté de l'état de ces communautés et se sont arrêtés sur la nécessité de les accompagner. Ils ont également affirmé l'obligation d'accompagner leur formation selon les enseignements de l'Église catholique et recommandé la nomination d'une commission patriarcale qui sera chargée d'appliquer les recommandations du rapport de 2022 le plus vite possible.

C - La réforme liturgique

6- Les Pères ont pris connaissance des travaux de la Commission patriarcale pour les Questions Liturgiques dont le président a présenté son rapport en ajoutant que des

sous-commissions spécialisées ont été créées pour préparer : les textes des rituels des services funèbres et des ordinations, le missel des fêtes christologiques et celles de certains saints, le livre des bénédictions, le rite du baptême et de la confirmation, le rite des fiançailles et du couronnement (mariage), selon les nouvelles orientations du Saint-Siège qui insistent sur le retour au texte original en syriaque et le principe de l'évolution structurelle posée par le concile Vatican II, adopté par le Synode Patriarcal maronite ; ce qui veut dire qu'il faudrait partir de la tradition liturgique tout en assurant son évolution logique contemporaine. Il a ensuite proposé au vote des textes du livre des rubriques et du synaxaire maronite (calendrier des fêtes des saints), en promettant d'envoyer aux évêques un spécimen du bréviaire pour approbation.

D - La formation presbytérale

7 - Les Pères ont pris connaissance des rapports des séminaires ayant à charge de former les prêtres de demain - le Séminaire Patriarcal Maronite de Ghazir, le Séminaire Saint Antoine de Padoue de Karm Saddé, le Séminaire N.D. du Liban de Washington et le Collège Pontifical Maronite de Rome - ainsi que de la commission chargée d'assurer la formation permanente des nouveaux prêtres.

Les Pères ont apprécié les efforts déployés par les responsables en vue de la formation de prêtres qui témoignent du Christ dans le monde d'aujourd'hui dans la charité et le don de soi. Ils ont ensuite écouté trois interventions :

La première témoigne de la synodalité vécue dans le Séminaire patriarcal Maronite de Ghazir dans la communion avec les évêques et l'Église locale, au sein de l'équipe des formateurs, avec les séminaristes, dans la vie communautaire comme école de communion presbytérale, et dans la dimension missionnaire à travers les différentes activités humanitaires. Elle a conclu que l'expérience synodale n'est pas un projet passager ou une occasion circonstancielle mais un cheminement permanent dans l'écoute, la communion et le discernement commun.

La deuxième a proposé un projet de formation internationale pour les séminaristes maronites destinés à servir dans les diocèses de l'extention, où s'agglomèrent désormais la majorité des maronites et où il apparaît nécessaire de former des prêtres capables de répondre aux défis spirituels, culturels et sociaux et aux transformations profondes du monde contemporain. Et, après avoir présenté un programme global et un parcours de mise en œuvre, elle a demandé aux évêques des diocèses du Liban et au Séminaire Patriarcal maronite d'assurer des stages de formation à l'étranger pour les séminaristes.

La troisième intervention a traité de la dimension spirituelle dans la vie et le ministère des prêtres en exposant les aspects de faiblesse de la vie spirituelle chez les prêtres et leurs causes. Elle a présenté quelques propositions pour le renouveau de la vie spirituelle. Elle a terminé en disant que nos fidèles exigent non seulement des prêtres épanouis, mais des prêtres pleins de l'Esprit-Saint, qui témoignent dans la prière et qui sont proches des démunis.

E - Les questions juridiques et le service de la Justice

8 - Les Pères ont ensuite écouté les rapports des Évêques chargés du service de la Justice dans les tribunaux ecclésiastiques qui ont indiqué qu'ils déploient des efforts

considérables pour accueillir les couples, les écouter et les accompagner, avant qu'ils présentent leurs causes au tribunal, vers une ultime démarche de réconciliation, et une fois devant le tribunal afin de réduire les tensions probables en considérant le bien des enfants et accélérer la publication des jugements et des verdicts.

Ils ont écouté ensuite une intervention proposant une modalité canonique pour diminuer le nombre de demande d'annulation de mariages et d'accords à l'amiable pour éviter les litiges dans les effets civils du mariage.

Les Pères ont loué les efforts multipliés des diocèses, du tribunal, du bureau de la pastorale du mariage et de la famille au patriarcat, et de la Commission épiscopale de la Famille et la Vie au Liban, en vue de la réconciliation des époux en litige ; et ce, grâce aux centres d'écoute, de médiation et d'accompagnement. Ils ont demandé une attention particulière aux centres de préparation au mariage et à l'accompagnement des nouveaux époux dans les diocèses.

F - La Curie patriarcale

9 – Les Pères ont pris connaissance des rapports des bureaux de la Curie patriarcale et des institutions patriarcales et maronites : le bureau de l'information et de la communication numérique, le bureau de la pastorale des Jeunes, le bureau de la pastorale du mariage et de la famille, le bureau de la pastorale de la Femme, le bureau de la pastorale des personnes handicapées, le bureau des relations avec les l'Etat et les ambassades, ainsi que l'Institution patriarcale du développement intégral, l'Institution maronite pour la Diaspora, la Ligue maronite.

Les Pères ont apprécié les efforts déployés par les responsables de ces bureaux et institutions – laïcs, évêques, prêtres consacrés – qui constituent le noyau de l'Église communion et agissent sous le patronage du Patriarche maronite dans le but d'accomplir le service à eux confié dans les domaines humanitaire, social et national pour un témoignage chrétien inspiré de l'enseignement social de l'Église.

II- Les questions pastorales et le service de la charité

10 – Les Pères ont pris connaissance du rapport de la commission de coordination du service de la charité, qui rassemble toutes les associations ecclésiales autour de Caritas Liban, présentant le travail sur le terrain. Il a demandé comment le service de la charité devient un lieu d'écoute réciproque, de dignité, de communion et de rencontre avec le Christ pauvre ? Il a prévenu que le danger que peut rencontrer le service de la charité réside dans le fait qu'il devient une simple action technique ou une distribution de l'aide, alors que sa vocation est de se tenir auprès des souffrants et des nécessiteux de notre peuple, d'écouter leurs doléances et de préserver leur dignité. Il a parlé ensuite de l'expérience réussie de la collaboration entre toutes les institutions et associations ecclésiales pour se tenir près de nos frères et sœurs résistant dans leurs villages du sud ou ceux déplacés. Il a parlé enfin de ce que demandent les gens de l'Église et ce que l'Église peut offrir dans ce domaine.

11 – Les Pères ont discuté de la situation du Liban devenu un pays économiquement et socialement sinistré depuis 2019. Ces dernières années, la guerre en cours a causé d'énormes pertes : des milliers de victimes, dont des centaines d'enfants et de femmes, des destructions systématiques de propriétés et d'institutions, le déplacement des

centaines de milliers de citoyens ; à considérer qu'avec tout cela ils ont perdu leur dépôts bancaires et toute sécurité sociale. Les Libanais, dans leur grande majorité, ne veulent pas d'une guerre sans fin, d'une guerre pour le compte des autres aux dépens de leur vie et de leur sécurité. Leur priorité réside dans le fait de vivre dans la dignité et la sécurité de leur domicile, de leur école, de leur travail et de leur santé, et non dans les conflits armés.

12 – Les Pères sont conscients de la gravité de la situation actuelle et que la plupart des familles sont dans un état déplorable demandant la nourriture, le médicament ainsi que l'assurance hospitalière. Mais la majorité de leurs fils demande à l'Église de soutenir leur résistance et de préserver leur dignité en leur donnant une espérance pour l'avenir. L'Église s'active, en dépit de ses possibilités limitées, à réunir les potentiels humains et à rassembler les associations sociales pour redoubler d'efforts au service de l'homme et offrir le plus possible pour assurer un espace de sécurité spirituelle, sociale et humaine.

C'est pourquoi les Pères appellent tous les diocèses et les institutions ecclésiales, et en tête Caritas Liban, à multiplier les sacrifices pour assurer le nécessaire d'une vie digne à leur peuple. Ils demandent en outre à leurs fils dans la diaspora à poursuivre leur soutien à leurs familles au Liban, en Syrie et dans tous les pays du Moyen-Orient, et à promouvoir des occasions d'investissement pour freiner l'émigration des jeunes et appuyer leur résistance.

13 – Les Pères exhortent l'État et ses institutions à porter leurs responsabilités éducationnelles, sociales et sanitaires envers les citoyens en assurant la sécurité sociale et en payant les sommes dues aux institutions de service social, tel les écoles gratuites, les hôpitaux, les asiles, les maisons de retraite, et autres. Ils demandent également aux responsables des finances publiques à agir rapidement en vue de la restructuration des banques et du déficit budgétaire, de la réforme du secteur bancaire et de la restitution totale des dépôts bancaires. L'économie pourra alors repartir et le Liban pourra se relever.

III - La question nationale

14 – Les Pères ont écouté deux interventions autour du thème « Vision de l'Église maronite pour l'édification de l'État ».

La première a exposé les principes mis par le Bienheureux Patriarche Elias Hoyek pour l'édification de l'État du Grand Liban, ajoutant que parler du patriarche Hoyek c'est parler de l'identité du Liban - Entité, État et Message – de l'époque fondatrice d'une pensée politique maronite unificatrice et de la vision nationale du Patriarcat maronite. La deuxième a exposé les aspirations de l'Église maronite dans les circonstances actuelles, ajoutant que qu'il y a un lien solide (étroit) entre l'Église maronite – et plus précisément ses patriarches – et le Liban-entité au Liban ; et qu'il y a une occasion opportune aujourd'hui pour récupérer le rôle de l'État et le rôle de l'Église à la lumière des grandes transformations à l'intérieur et dans les relations avec le Saint-Siège. Il faut que l'Église prenne l'initiative de proposer une vision globale partant du Synode Patriarcal maronite.

Après une longue discussion à la lumière de la situation actuelle au Liban et dans la région, et au moment où le Liban semble en danger dans son identité, son entité et son message, les Pères ont affirmé ce qui suit :

15 – Les Pères confirment les principes mis par le Bienheureux Patriarche Elias Hoyek pour l'édification de l'État du Grand Liban : 1 – La récupération des frontières du Liban historique (L'entité juridique de l'État). 2 – La souveraineté nationale (L'État neutre). 3 – Le pluralisme et le vivre ensemble (l'État national consensuel). 4 – Le régime parlementaire (L'État moderne). 5 – L'amour de la patrie (L'État civil et de droit).

16 – Les Pères réaffirment que l'entité libanaise est une entité définitive pour tous les libanais, qui se tient, non sur la logique du vainqueur-vaincu, mais sur la collaboration effective et le vivre ensemble dans un État libre, souverain et juste. Ils réaffirment également que le Liban est un, terre et peuple depuis l'extrême-sud jusqu'à l'extrême-nord, et que tous les Libanais sont une seule famille dans la richesse de son pluralisme et de sa diversité, et forment une seule communauté formée de plusieurs communautés réunies par une seule langue celle de l'espérance, selon les paroles de sa sainteté le pape Léon XIV.

17 – Les Pères appellent tous les Libanais à une union nationale autour de l'État selon la Constitution et le Pacte nationale, et selon ce qu'exige la collaboration nationale entre toutes ses composantes. Ils insistent sur la nécessité de le soutenir, avec l'Armée libanaise et les Forces de sécurité seules, pour qu'il puisse remplir ses devoirs et porter ses responsabilités et étendre son autorité sur tout le territoire national. Ils les exhortent à appuyer l'État dans les négociations libano-israéliennes qu'il mène sous l'égide des États-Unis et un soutien arabe et international afin de trouver des solutions qui préservent les droits du Liban et protègent sa totale souveraineté sur son territoire et de réaliser la paix permanente et globale.

18 – Les Pères s'adressent aux responsables libanais en leur disant avec le Bienheureux patriarche Elias Hoyek : Vous, les monarques, vous les responsables, vous les juges de la terre, vous les députés qui vivez aux dépens du peuple qui vous offre frais et honoraires en vous accordant des privilèges et des titres d'honneur, vous êtes tous obligés, à titre officiel, de poursuivre vos efforts avec ardeur au service de l'intérêt public. Votre temps n'est pas pour vous, votre travail n'est pas pour vous mais pour l'État et pour la Nation que vous représentez. Vous êtes établis pour le bien-être de la patrie et des citoyens. Vous ne pouvez sacrifier ses intérêts sans blesser le droit et sans violer énormément votre devoir de fidélité.

Conclusion

19 – En conclusion, nous, Pères synodaux, nous nous adressons à nos filles et fils au Liban, sur le territoire patriarcal comme à travers la diaspora en vous disant :

Vous demandez une Église proche de vous, qui vous écoute, vous accompagne et partage votre inquiétude quotidienne, vos chagrins et vos souffrances, mais aussi vos espoirs et vos aspirations.

Vous demandez une Église qui préserve votre dignité et vous soutient dans votre résilience sur votre terre, et qui soit un signe d'espérance dans le Christ Jésus dans les jours de détresse.

Vous demandez une Église synodale qui marche avec son peuple vers le Royaume, sous la conduite de l'Esprit-Saint, dans l'écoute réciproque, le dialogue, le discernement et la collaboration dans les responsabilités de la mission dans le monde avec un goût maronite.

Vous nous demandez d'être des pasteurs à l'exemple du Christ, Bon Pasteur, en témoignant envers vous notre charité pastorale et en vous servant dans l'humilité, le dévouement et le don de soi.

Regardons ensemble, comme nous a dit Sa Sainteté le pape Léon XIV lors de sa visite au Liban, « la petitesse du germe qui pousse et qui grandit même au sein d'une histoire douloureuse, les petites lumières qui brillent dans la nuit, les petites graines plantées dans le jardin aride de cette époque ».

Parmi ces graines que le Seigneur Jésus Christ continue de semer dans notre terre sainte, nous avons reçu un signe de la Providence avec l'annonce de la béatification du Bienheureux Patriarche Elias Hoyek, qui a toujours cru que l'Esprit-Saint ne cesse d'agir dans l'Église même au sein des tempêtes, et qui nous dit aujourd'hui avec le patriarche Hoyek : Grand Liban, relève-toi !

N'ayez donc pas peur, nous dit notre Seigneur Jésus Christ, je suis avec vous jusqu'à la fin des temps.

Demandons à Dieu, par l'intercession de la Très Sainte Vierge Marie, Notre-Dame du Liban et notre protectrice à travers les siècles, et tous nos saints dont le Bienheureux Hoyek, de faire de nous des Messagers d'Espérance, des Prophètes de Vérité et des Artisans de Paix.

Recommandations et décisions adoptées lors du Synode de juin 2026

Recommandations

1. Adopter, mettre en œuvre et généraliser la méthode synodale dans les éparchies et les instituts religieux, et instituer une commission synodale dans chaque éparchie et chaque congrégation religieuse.

Décisions

1. Sa Béatitude le Patriarche nommera une commission synodale chargée de travailler selon deux axes :

- Renforcer la dimension synodale au niveau de l'Église maronite, en accompagnant la mise en œuvre des orientations contenues dans le Document final ainsi que dans le document « Pistes pour la phase de mise en œuvre du synode ». Cette commission encouragera les différentes instances ecclésiales à adopter des méthodologies fondées sur l'écoute, le discernement et la***

participation aux processus décisionnels, afin d'assurer la continuité du chemin synodal et son déploiement effectif dans les divers diocèses et institutions.

- *Assurer le suivi de l'application des décisions de la session ordinaire du Synode des évêques maronites de juin 2026, et contribuer à l'enracinement d'un style de travail synodal commun fondé sur la participation, la confiance mutuelle et le discernement communautaire, à l'écoute de l'Esprit Saint et du Peuple de Dieu.*

2. Consolider le Secrétariat du Synode en le pourvoyant des moyens humains et administratifs adéquats, afin qu'il assure la préparation des réunions du synode, la documentation de ses travaux, le suivi de l'application de ses décisions et la sauvegarde de ses archives, contribuant ainsi à renforcer la continuité, la coresponsabilité et l'efficacité de la démarche synodale entre les évêques.

3. Le Secrétariat du Synode collaborera avec la commission synodale, la commission des affaires nationales et la purification de la mémoire, en vue de préparer un Synode patriarcal maronite consacré à la présence de l'Église maronite au Liban, au Moyen-Orient et dans le monde.

4. Il est confié à Son Excellence Mgr Maroun Ammar la mise en œuvre des recommandations figurant dans le rapport de juin 2022 concernant les communautés religieuses et ecclésiales émergentes. Il lui est demandé de présenter au Synode permanent, dans un délai d'un mois, une proposition détaillée concernant la composition de la commission envisagée ainsi que ses modalités de fonctionnement, en vue de son approbation.

5. La Commission patriarcale pour les questions liturgiques présentera un spécimen portant sur un temps liturgique unique dans la Prière des Heures et le transmettra aux membres du Synode afin de recueillir leurs observations et leurs avis.